



N° 19 01 65 / M/ND-aha

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à votre Bureau des Affaires juridiques des Nations Unies en référence LA/COD/11/1 en date du 08 janvier 2019, a l'honneur de lui transmettre ci-joint, le rapport du Gouvernement de la République du Mali sur la mise en œuvre de la Résolution 1816 de 2008 intitulée « Mesures visant à éliminer le terrorisme international »

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies prie cette occasion pour adresser ses salutations au Bureau des Affaires juridiques des Nations Unies et à votre haute autorité.

ux



Bureau
Bureau DOJ-2516
New York, NY 10047
Fax : (+1) (212) 462-1000
New York

Rapport du Gouvernement de la République de Mali au secrétaire général des Nations Unies concernant l'application de la résolution 73/211 de l'Assemblée générale intitulée « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ».

Dans la perspective de l'établissement du rapport annuel du secrétaire général des Nations Unies concernant l'application de la résolution 73/211 de l'Assemblée générale intitulée « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », le Bureau des Nations Unies pour le Mali a invité le Gouvernement du Mali à lui transmettre les mesures prises pour l'application de la résolution 73/211 de l'Assemblée générale.

Face à la menace terroriste, le Gouvernement de la République de Mali a pris des mesures de défense qui portent, notamment, sur :

La réorganisation des forces de défense et de sécurité

Au regard du terrorisme qui s'est propagé dans le monde, le commandement militaire a mené des réflexions qui ont abouti à un redéploiement des unités existantes et à la création de nouvelles unités adaptées à la situation du terrain.

Vu la complexité et l'imprévisibilité de la menace, des unités régionales ont été engagées pour saturer le terrain. Il s'agit des Groupements Tactiques d'Armées (GTA) qui mènent des opérations de haute intensité afin de permettre l'installation de forces de sécurité dans le cadre d'un programme de sécurité intégré des régions.

Grace à la présence soutenue des unités et à la densification du maillage, les forces de défense et de sécurité exercent à travers les actions des Groupes Armés

Prenant en compte la spécificité géographique du terrain, le Mali a mis en place une unité fluviale dédiée à la lutte contre le terrorisme et le banditisme dans le delta intérieur du fleuve Niger.

Les opérations de coercition et de maîtrise de la violence

Ces opérations sont déclenchées pour sécuriser les populations. Dans le but de sécuriser les populations et leurs biens, ces opérations doivent permettre de réarmer les groupes d'autodéfense, s'interposer entre des groupes armés et éviter les actions de violence. Elles visent à restaurer la confiance avec la population (ACM/AMM).

Les Actions Civiles Militaires (ACM) et les Aides Médicales à la Population (AMM)

Les Actions Civiles Militaires (ACM) et les Aides Médicales à la Population (AMM) occupent une place de choix lors des opérations militaires car elles permettent de gagner la confiance de la population. En effet, dans toutes les régions, les ACM et les AMM doivent être des priorités. A ce titre, des dons de nourritures et des consultations médicales suivies de distribution de médicaments doivent être réalisés au profit des populations.

En synergie avec les autres départements ministériels concernés pour la stabilisation des régions du Centre (Ministère de l'Éducation et de la Protection Civile, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Ministère de la Solidarité, lutte contre la pauvreté, Ministère de la Cohésion Sociale, de la Paix et de la Réconciliation, le Ministère de la Défense et les autres départements ministériels, nous renforçons les différents dispositifs existants en matière de sécurité dans le Centre du Mali.

Le contrôle des armes légères

Le contrôle officiel de circulation des armes à feu respectées et non respectées est une préoccupation majeure du Gouvernement malien. La lutte contre la prolifération des Armes légères et de petit calibre est le développement poursuivi jusqu'au niveau local. Ledit Secrétariat a mené diverses activités notamment :

- le renforcement des capacités avec l'appui du Centre Régional des Nations Unies pour les armes légères et de petit calibre, Douane, des Eaux et Forêts et des Armées ;
- des actions de sensibilisation des populations ;
- la réhabilitation des infrastructures.

Le Contrôle des drogues

Le Gouvernement malien considère la nécessité de lutter contre le terrorisme et le trafic illicite de drogues, a pris les mesures législatives et administratives suivantes :

- la loi n° 01-078 du 18 juillet 2001, modifiée, portant sur le contrôle des drogues ;
- le décret n° 2013-011 du 04 juin 2013 attributions et modalités de fonctionnement de la Mission Interministérielle de Coordination de la Lutte contre la Drogue (MILD) ;
- le décret n° 2013-020 du 04 juin 2013 relatif au fonctionnement de la Mission de Coordination de la Lutte contre la Drogue (MILD).

Le renforcement de capacités des Forces de Défense et de Sécurité

Les unités opérationnelles de police armée dans les régions à situation d'urgence, répondent de cet objectif. Elles sont engagées dans ce cadre. La mise en place d'unités spécialisées comme la Force Spéciale Antiterroriste de Sécurité, Shabaka, est destinée uniquement à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

Le renseignement

Le renseignement est une compétence essentielle pour le maintien de la sécurité et de la stabilité. Le Centre d'Analyse et de Renseignement mis en place au sein de la Sécurité et de la Défense est chargé de collecter, d'analyser et de diffuser l'information.

Le Gouvernement, pour tout ce qui concerne les affaires de sécurité et de défense, a confié au Centre d'Analyse et de Renseignement la tâche de fournir au Président de la République et au Gouvernement les renseignements nécessaires à la prise de décision. Le Centre poursuit avec l'appui des partenaires à travers ses quatre composantes qui sont la Sécurité, la Défense, la Coopération et la Communication.